

REDEVABILITES DU CERCLE « CHARTES ET GOUVERNANCE »

Le rôle du cercle « chartes et gouvernance » au sein de POP La Coop n'est pas de gouverner. Il est le contraire d'une structure de commandement.

Il est de définir et proposer les règles du « vivre ensemble » dans la coopérative grâce à la rédaction de la constitution dans laquelle sont intégrés

- La raison d'être de POP La Coop
- La charte des valeurs
- Le manuel du coopérateur
- La méthode de gestion des conflits c'est-à-dire « comment se mettre d'accord en cas de difficultés ».
- L'organisation et la mise en œuvre de solutions concrètes dans l'exercice du cercle pour décider dans certaines situations précises en particulier aux limites du manuel du coopérateur

Ex :

Gérer les retards de service des coopérateurs

Décider de l'exemption temporaire ou définitive de service de certains coopérateurs

Décider d'accorder l'achat d'une seule part pour entrer dans la coopérative sur présentation d'un justificatif de ressources

Faire évoluer la manière de souscrire et d'assurer son service de 3 heures dans certains cas précis où se manifeste une difficulté (ex : couples à temps plein avec jeunes enfants, service administratif à domicile pour certains coopérateurs etc...)

Proposer les méthodes pour assurer la prévention des oublis de payer involontaires ou volontaires au magasin.

La constitution se doit d'être en cohérence avec les statuts de POP La Coop, avec le fonctionnement holocratique qu'elle essaye de respecter et développer.

Le cercle « chartes et gouvernance » propose si nécessaire certaines évolutions ou modifications des statuts de la coopérative qui sont dans ce cas soumis au vote des coopérateurs lors des assemblées générales.